

Dépendance : Philippe Bas veut créer une cinquième branche et incite à s'assurer

20-03-2007 14:15 / Actualisé le 20-03-2007 18:09

PARIS (*Focus*) -

Très attendu, le rapport d'Hélène Gisserot sur les "Perspectives financières de la dépendance des personnes âgées à l'horizon 2025" a été rendu public le 20 mars 2007. En présentant les grandes lignes de son rapport, Madame Gisserot a tenu à rappeler qu'il fallait "*dédramatiser*" le débat ouvert depuis 15 ans sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées pour trois raisons principales :

- la hausse de la population de plus de 75 ans ne s'accélérera qu'après 2031 et ce, au rythme de 2% par an ;
- les réformes intervenues depuis 2000, avec la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'institution de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA), ont amélioré la situation de la couverture de la dépendance ;
- les dépenses de prise en charge de la dépendance représentent un peu moins de 1% du PIB, soit dix fois moins que les dépenses d'assurance maladie.

Hélène Gisserot met ainsi l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à redéployer, vers la prise en charge de la dépendance, les gains réalisés sur l'assurance maladie et, plus particulièrement, sur les prescriptions médicales ou les restructurations hospitalières. Pour Hélène Gisserot, les choix devront être politiques et les réponses porter sur le niveau et les modalités des prise en charge.

Philippe Bas s'est donc appuyé sur les propositions du rapport Gisserot pour annoncer qu'il s'engageait vers la création d'une cinquième branche de la protection sociale, et assignait à Alain Cordier, président de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), une mission de dialogue et de concertation "*pour que le gouvernement dispose d'ici l'été de tous les éléments utiles pour légiférer*".

Le ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille a également annoncé cinq orientations qu'il souhaitait mettre en oeuvre rapidement :

- la diminution de 25% du reste à charge des personnes dépendantes et de leurs familles ;
- la redéfinition du périmètre des prestations ;
- l'incitation à l'acquisition d'une protection sociale complémentaire individuelle ou d'entreprise ;
- la mobilisation du patrimoine des personnes dépendantes, en ouvrant la possibilité de prêt viager hypothécaire ;
- l'évolution des règles des contrats d'assurance vie, de sorte à offrir la possibilité d'une sortie en prestation en nature plutôt qu'en capital.

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Protection sociale : organisation, financement

Dernières dépêches

Nicolas Sarkozy réunira les partenaires sociaux le 6 février pour fixer l'agenda du chantier sur la protection sociale

Coordination des régimes de sécurité sociale : le Parlement européen adopte son rapport sur le règlement 1408/71

La MGEN s'interroge sur le rapport entre santé et solidarité en ces temps de déficits des régimes d'assurance maladie

La conférence sur la protection sociale pourrait se tenir à la fin du mois de janvier

Le collectif Alerte demande à ce que le plafond de la CMUC soit porté au niveau du seuil de pauvreté

Autres sujets ...

Il prône aussi l'affectation au financement de la dépendance, d'une partie du taux de TVA actuel, mais ne souhaite pas que ce taux soit augmenté comme certains le préconisent.

Il envisage également de revenir sur les "niches sociales" et, notamment, sur l'exonération de charges sociales des indemnités de départ en retraite.

Enfin, Philippe Bas a exclu de recourir à une hausse de CSG, qu'il définit comme une "*solution de facilité*".

HB/MJM/RD

Documents joints :

[Rapport Gisserot : résumé](#) : Perspectives financières de la dépendance des personnes âgées à l'horizon 2025